

ENSEIGNEMENT : POUR UN ENSEIGNEMENT EXIGEANT

Nous croyons au soutien à l'effort, au mérite, à l'excellence dans un climat de respect et de tolérance. Relever le niveau de l'enseignement implique d'augmenter le niveau de chaque élève. L'enseignement obligatoire doit mieux préparer à l'enseignement supérieur ainsi qu'à une entrée épanouie dans le monde du travail. Or, depuis le dernier ministre libéral de l'Education (1999-2004), Pierre Hazette, ces valeurs, essentielles pour l'égalité des chances, sont méthodiquement combattues. L'école mérite mieux.

Entre les années 1960/1970 et aujourd'hui, le nombre de jours de cours a diminué de près d'une année. Cela se ressent en termes d'acquis des compétences : nombre de jeunes n'ont pas une bonne orthographe, sont faibles en mathématiques et en sciences, ont des lacunes en histoire et géographie.

Depuis 15 ans, une multitude de décrets, de réformes, de plans, de colloques, de circulaires se sont succédé. Pour quels résultats ? La pénurie d'enseignants ne cesse d'augmenter, le nombre d'enfants sans école augmente lui aussi chaque année, 43% des bâtiments scolaires sont insalubres. Quant aux résultats... Les tests Pisa indiquent des résultats préoccupants sur le niveau de notre enseignement. Par exemple, un adolescent francophone sur 2 n'a pas le niveau en sciences. Ainsi, à 15 ans, 1 élève francophone sur 5 seulement atteint le niveau que PISA considère comme « *le seuil de compétence à partir duquel les élèves commencent à montrer qu'ils possèdent des compétences en compréhension de l'écrit qui leur permettront de participer de manière efficace et productive à la vie de la société*¹. Alors que la Flandre et la communauté germanophone engrangent de meilleurs résultats.

Malgré ces alertes, la majorité actuelle a poursuivi le nivellement par le bas de notre enseignement. Pendant toutes ces années, de nombreux directeurs, professeurs, parents ont exprimé leur désarroi face aux décrets inscriptions, titres et fonctions, Pacte d'Excellence, Décret Paysage et autres, sans souvent être écoutés. Les élections de mai 2019 permettront de changer de cap et de réintroduire le principe d'autonomie pédagogique, de liberté de choix de l'école pour les parents ainsi que d'autonomie de gestion pour les directeurs. Ces deux principes d'autonomie et de liberté sont les deux axes majeurs du Mouvement réformateur pour l'école. Notre programme a pour objectif d'élever le niveau de notre enseignement en FWB en s'appuyant sur les trois acteurs principaux de l'enseignement, à savoir les élèves, les professeurs et les directions. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions amener notre enseignement au-delà des standards de l'OCDE.

Principes de notre projet

- **Transmission des savoirs de base** : Il faut retrouver un enseignement qui se concentre sur sa première mission, c'est-à-dire : la transmission des savoir (lire, écrire, compter), seule façon de donner à tous, les outils nécessaires pour prendre son destin en main.
- **Renforcement de l'autonomie des écoles** : Les systèmes les plus performants sont ceux qui offrent le plus d'indépendance à leurs chefs d'établissement. Les écoles doivent disposer de l'autonomie et de la liberté d'action pour atteindre leurs objectifs sans subir de harcèlement administratif qui se fait au détriment de la vocation pédagogique de l'école.
- **Libre choix des parents**: Les Libéraux sont les véritables défenseurs de la liberté d'enseignement et, partant, de toutes les écoles. Ils veulent garantir le principe constitutionnel qui consacre le libre choix d'établissement scolaire des parents. Ils entendent garantir l'accès à un enseignement de qualité et géographiquement proche des élèves qui y sont inscrits.

¹ OCDE, PISA 2015.

- **Respecter les enseignants** : Un enseignement de qualité repose avant tout sur les compétences, la motivation et la conscience professionnelle des enseignants. Ils sont le vecteur du transfert des connaissances et contribuent à façonner les citoyens de demain. Les Libéraux veulent rétablir la légitime confiance et la reconnaissance que le corps enseignant mérite. Les enseignants doivent être respectés tant par les parents que par les élèves. 35% des jeunes enseignants quittent le métier dans les 5 ans. De 900 heures de cours perdues fin 2016, nous en sommes à 2700 fin 2018, soit trois fois plus en deux ans.
- **Promouvoir l'excellence** : Le MR promeut l'excellence, tant intellectuelle que technique, artistique, sociale et sportive ainsi que la maîtrise des savoirs de base. Les jeunes doivent acquérir les compétences qui leur permettront de s'adapter à un milieu de travail et à un environnement social en perpétuelle évolution comme par exemple le numérique.
- **Une école qui émancipe** : L'école doit permettre à chaque enfant, quels que soient son origine socio-culturelle, ses capacités personnelles ou ses besoins spécifiques, de s'épanouir, de se dépasser et de prendre sa place dans la société. Une école de qualité, exigeante, en est la meilleure garante. C'est à l'école que doit être mis en œuvre le principe d'égalité des chances, d'égalité entre les femmes et les hommes et d'équité.
- **Ouverture à l'autre** : L'ouverture à l'autre et le respect comptent parmi les fondamentaux d'une société à la fois vivante, apaisée et durable. Cette ouverture commence dès le plus jeune âge par le biais de l'enseignement, par l'apprentissage des connaissances, par la richesse de l'expérience.
- **Eviter l'école à deux vitesses** : L'enseignement est un enjeu central pour une société, c'est le lieu qui permet la mobilité sociale pour tous. C'est le lieu qui permet un épanouissement, une émancipation. Il faut éviter que s'établisse une école à deux vitesses qui creuserait encore les inégalités.
- **L'Enseignement est le socle de la démocratie** : il fonde toute forme de développement, qu'il soit scientifique, social, économique, technique ou culturel. Sans un enseignement de qualité, nul progrès n'est possible, nulle réforme ne peut être envisagée, expliquée, approuvée ni comprise.
- **Apprentissage des langues** : Les Libéraux souhaitent généraliser l'apprentissage de plusieurs langues, notamment par des processus d'immersions ou d'échanges d'élèves et d'enseignants et ce dès les maternelles.
- **Ne laisser personne au bord du chemin** : les libéraux souhaitent le renforcement de l'enseignement maternel tout comme la mise en place d'un système de remédiation immédiate et efficace afin de lutter contre le décrochage scolaire. Le MR se réjouit que grâce à son action la certification du CEB ait finalement pu être maintenue. Il est essentiel d'identifier rapidement d'éventuelles lacunes et y remédier.
- **Revalorisation de l'enseignement qualifiant** : le MR croit dans l'intelligence de la main. Il est urgent de revaloriser réellement notre enseignement qualifiant et de développer davantage les synergies avec le monde de l'entreprise, notamment par le développement de stages et de formations en alternance comme c'est la pratique en Allemagne afin de rencontrer les besoins et d'assurer un avenir professionnel aux élèves.

Nos 50 propositions : l'école mérite mieux

- **Rendre le libre de choix de l'école**

Depuis 2007, parents et enfants sont pris en otage par les décrets inscriptions successifs qui mettent à mal le libre choix des parents, pourtant garanti par la Constitution et relèguent par ailleurs l'aspect pédagogique du choix de l'école au dernier rang des priorités. Le décret inscription peut être perçu

comme une atteinte grave aux principes de liberté d'éducation des parents. Il a rendu la mixité sociale encore plus faible qu'avant, a provoqué du stress inutile pour les parents et les enfants ainsi qu'un sentiment d'injustice et d'incompréhension. En outre, ce décret a mis en évidence le manque d'offre de places attractives dans les écoles. Les Gouvernements successifs se sont échinés à contraindre la demande mais n'ont rien mis en place pour rendre les places existantes attractives aux yeux des parents. Le MR est d'avis que seuls doivent compter le projet pédagogique de l'établissement et le libre de choix des parents.

Nos priorités

1. Supprimer le décret actuel et le remplacer par un mécanisme qui prévoit 3 types de priorités à l'inscription : fratrie, personnel prestant et priorités octroyées (et annoncées préalablement) par le directeur de l'école qui accueille (par exemple : projet pédagogique spécifique pour élèves à haut potentiel, priorité aux enfants dont l'école se situe entre les domiciles des deux parents séparés...). Il est nécessaire de remplacer l'adossement par un partenariat pédagogique assoupli ;
2. Organiser les inscriptions en 2 phases : la première pour les prioritaires, et la seconde pour les non prioritaires en maintenant le formulaire unique d'inscription (FUI) et la date unique de remise des formulaires ;
3. Permettre aux parents de suivre en permanence l'évolution de l'inscription de leur enfant via un site Internet et un code d'accès ;
4. Prendre en charge les écoles secondaires délaissées (équipes éducatives, climat d'apprentissage...) pour en (re)faire des lieux d'apprentissage accueillants ;

▪ Renforcer l'apprentissage des savoirs de base

Les savoirs de base (lire, écrire, compter) sont le socle indispensable de tout apprentissage futur. La maîtrise de ses savoirs va de pair avec un renforcement de la lecture, de l'orthographe, des connaissances en calcul mais aussi du développement de l'esprit critique des élèves. L'actuelle majorité voulait mettre fin au caractère certificatif du CEB. En clair, il s'agissait de supprimer l'obligation de réussir son CEB pour passer en secondaire. Pour le MR, le CEB reste un passeport indispensable de la réussite. Grâce au MR, le caractère certificatif du CEB a été maintenu. Il doit maintenant être renforcé.

Nos priorités

5. Renforcer les fondamentaux : lire, écrire, compter, grammaire, orthographe, expressions orale et écrite (dictées, récitations, déclamations...). Il est nécessaire de renforcer la lecture. Il en va de même pour les fondamentaux en mathématiques (opérations de base, tables de multiplications...) et sensibiliser à la rigueur mathématique et au raisonnement ;
6. Renforcer le CEB en portant la réussite à 60%.

▪ Développer les connaissances numériques

L'école ne peut pas rester déconnectée du monde dans lequel nous vivons. La société évolue et la révolution digitale est une réalité. Envisager un métier de nos jours implique quasi obligatoirement le recours à l'outil informatique. L'impact du numérique sur l'économie a déjà pris et continuera de prendre de plus en plus d'ampleur dans notre société. Dès le plus jeune âge, les élèves doivent être initiés à la programmation informatique.

Nos priorités

7. Instaurer de réels cours d'informatique et de programmation tout au long de la scolarité obligatoire de l'élève. Nous voulons par exemple intensifier le plan d'investissement « Ecole Numérique » ainsi que le programme CoderDojoBelgium, mobilisant des programmeurs bénévoles acceptant d'animer des ateliers de programmation gratuits pour les filles et garçons de 7 à 18 ans.
8. Veiller à insérer l'usage et la compréhension de l'informatique au sein de la formation initiale et continuée des professeurs, tant du fondamental que du primaire et du secondaire et développer des plateformes collaboratives entre enseignants ;
9. Développer des outils numériques utiles au quotidien au sein des établissements (ex : journal de classe en ligne, correction de certains devoirs, etc.).

▪ L'apprentissage des langues et l'immersion linguistique

L'apprentissage des langues est une nécessité pour que nos enfants se préparent utilement à l'avenir. L'immersion classique, consiste en une répartition 50-50 des cours entre deux langues : français + néerlandais/anglais/etc. Il existe une version « *light* » qui compte 8 heures de cours en néerlandais par semaine. C'est en cela que l'immersion se distingue du bilinguisme/multilinguisme, où 100% des cours sont donnés dans une langue autre que le français. On compte, au niveau fondamental, environ 4% d'écoles en immersion à Bruxelles et 12% en Wallonie. C'est paradoxal alors que Bruxelles est une Région bilingue.

Le 26 mars, les recteurs de l'ULB et de la VUB ont annoncé vouloir créer une école multilingue à Bruxelles d'ici 2020. Il s'agirait d'une école secondaire où les cours se donneraient en français, en néerlandais et en anglais selon les matières. Il s'agit d'une compétence exclusivement de l'Etat fédéral dans le cadre de ses compétences résiduelles en matière d'enseignement. Afin d'éviter de devoir réviser la Constitution pour y inscrire un quatrième pouvoir régulateur, une solution pourrait être de pousser l'immersion à son maximum via un accord de coopération entre les 2 Communautés. En ce qui concerne le pouvoir organisateur, un PO mixte pourrait être mis en place regroupant les deux universités, des communes et le réseau libre non confessionnel, par exemple. Resterait le problème du statut des enseignants temporaires et temporaires prioritaires qui dépendraient des deux Communautés. Une étude juridique de faisabilité est en cours de réalisation. Pionnier en matière d'immersion, l'Athénée royal Lucienne Tellier d'Anvaing se propose de servir d'école multilingue pilote afin de tester ce qui sera le fruit de la collaboration entre les deux universités.

Nos priorités

10. Augmenter le nombre d'écoles en immersion et inciter les écoles à l'apprentissage précoce d'une autre langue ;
11. Renforcer et multiplier les échanges linguistiques d'enseignants et d'élèves entre les écoles et créer un Erasmus de 6 mois entre des enfants de secondaire du système néerlandophone et du système francophone de notre pays ;
12. Créer la possibilité de mettre en place dans l'enseignement obligatoire une Co-diplomation, à l'instar de ce qui existe en enseignement supérieur avec la Flandre ou des universités étrangères ;
13. L'instauration d'un diplôme bilingue : aujourd'hui, quand on suit l'enseignement en immersion, le diplôme n'en fait pas mention étant donné que la totalité des examens sont passés dans la langue de l'enseignement de la Communauté, soit le français.

▪ Le libre choix de la filière d'enseignement

Le tronc commun permet de dispenser un enseignement commun en offrant une formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle. Les élèves se regroupent en classes de degré couvrant deux années.

Sur le plan des principes, le MR n'est pas opposé à un tronc commun (enseignement général) mais jusqu'en 2^e secondaire seulement et, pour autant que les grilles horaires comportent suffisamment de place pour l'apprentissage des connaissances de base. Par contre, le MR est opposé à un allongement d'une année du tronc commun. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles justifie le nécessaire allongement du tronc commun afin d'offrir la chance à tous les élèves de pouvoir tester tant l'enseignement général, que technique ou artistique et ainsi, s'orienter en toute connaissance de cause. Pour le MR au contraire, c'est à nouveau le choix du nivellement par le bas qui est fait.

Un allongement du tronc commun accroît le risque de décrochage scolaire de la part de ceux qui n'aspirent qu'à rejoindre l'enseignement technique. Certes, actuellement, beaucoup d'élèves se retrouvent dans l'enseignement professionnel par relégation, mais ça ne sera plus le cas, si comme en Suisse, en Allemagne ou en Communauté germanophone, l'enseignement T&P était revalorisé. Un système d'alternance plus efficace permettra également aux jeunes de trouver directement du travail au sortir des études.

L'urgence est de revaloriser l'enseignement technique et professionnel. Alors que la Wallonie et le Fédéral travaillent depuis des années sur les métiers en pénuries, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est désintéressée du sujet et n'a rien fait de tangible au cours de cette législature. Il s'agit pourtant d'un enseignement porteur. Il suffit de voir le taux d'emploi des élèves qui sortent de ces filières en Suisse, en Allemagne ou encore en Communauté germanophone. Cet enseignement ne doit plus être perçu comme une filière de relégation, mais comme une droite ligne vers l'emploi.

Nos priorités

14. Préserver le libre choix de la filière d'enseignement en maintenant le tronc commun jusqu'à la 2^e secondaire
15. Valoriser l'enseignement qualifiant et professionnel. Le MR a toujours prôné pour que « l'intelligence de la main » soit reconnue à sa juste valeur et que cet enseignement ne constitue pas un enseignement de relégation ;
16. Mettre en place un partenariat avancé entre l'entreprise et la formation des jeunes pour faciliter l'embauche au terme de la scolarité à l'instar de ce qui se fait en Allemagne ou en Suisse. Entreprises et écoles doivent davantage collaborer ;
17. Développer une plus grande synergie avec les Régions, en charge de la formation, de l'économie et de l'emploi. Raison pour laquelle le MR souhaite confier le pouvoir organisateur de l'enseignement technique et professionnel officiel aux Régions : le MR est favorable à la spécialisation par catégorie d'enseignement des différents réseaux de l'enseignement officiel afin d'optimiser leur organisation et de privilégier les synergies et la qualité de la formation. Les Régions connaissent les besoins en matière d'emploi et, notamment, les secteurs en pénurie et porteurs de débouchés. Ce lien entre le monde de l'entreprise, celui de la formation et celui de l'enseignement doit être renforcé. Il est le fil rouge qui relie l'apprentissage d'un métier à son exercice. Le pouvoir régulateur resterait de la compétence de la FWB;
18. Mettre en place des expériences pilotes d'échange entre enseignants et travailleurs au sein d'une entreprise ;
19. Généraliser l'alternance dans le 3^{ème} degré du qualifiant.

- **Des enseignants soutenus et respectés**

Il est impossible de renforcer les apprentissages de base sans avoir des enseignants bien formés devant les classes. Or, la pénurie s'aggrave, 35% des jeunes enseignants quittent le métier dans les 5 ans. Les postes les plus touchés sont les professeurs de langues, de mathématiques, de pratique professionnelle et, depuis peu, les instituteurs. Résultat : des dizaines d'élèves se retrouvent à l'étude faute de professeurs pour leur donner cours. De 900 heures de cours perdues fin 2016, nous en sommes à 2700 fin 2018, soit trois fois plus en deux ans. Les parents s'en rendent de plus en plus compte et craignent pour l'avenir de leurs enfants. A côté de l'urgence climatique dont on parle actuellement quasi quotidiennement, il y a l'urgence scolaire qui aura autant d'impact sur l'avenir de nos jeunes et de la société de demain.

Nos priorités

20. Revoir le décret Titres et Fonctions tant il a contribué à accentuer la pénurie ;
21. Défisicaliser les heures supplémentaires prestées volontairement par les enseignants ;
22. Moderniser et simplifier les statuts des enseignants et organiser leur mobilité entre pouvoirs organisateurs de réseaux différents ;
23. Revaloriser le métier d'enseignants, notamment par la réforme de la formation initiale qui doit faire la part belle aux stages et à la pratique professionnelle, contrairement à ce qui a été voté ;
24. Permettre, sur base volontaire, le retour des enseignants retraités moyennant le paiement des heures prestées ;
25. Organiser le tutorat et mettre en place un service d'appui pédagogique pour les nouveaux enseignants.

- **Restaurer l'autonomie des directions**

De nombreuses études internationales démontrent que ce sont dans les systèmes où les écoles ont le plus d'autonomie que les résultats sont les meilleurs. Or, depuis plusieurs législatures, on assiste à une augmentation exponentielle des circulaires, notes, etc. dont l'examen (souvent fastidieux) tient le directeur éloigné de son rôle pédagogique. Tout est défini par circulaire, cadenassé, les directions n'ont presque plus de marge de manœuvre, voyant ainsi leur autonomie se réduire à peau de chagrin. Outre la surcharge administrative, la majorité actuelle (PS/cdH) a délibérément pris des mesures pour réduire l'autonomie des directions : les mesures d'aide aux directions ont été subordonnées à la rédaction des plans de pilotage ; 25% des subventions destinées aux établissements en encadrement différencié ont été bloquées pour l'engagement de personnel comme des logopèdes etc., sans tenir compte des besoins réels de ces établissements. Le MR est convaincu depuis de nombreuses années que nous ne pourrions avoir un système d'enseignement efficace et efficient sans une autonomie accrue des directions.

Nos priorités

26. Permettre aux directions de choisir leur équipe pédagogique ;
27. Alléger la charge administrative des écoles et réduire drastiquement le nombre de circulaires et éviter de faire adopter des décrets qui impactent la rentrée de septembre après le 20 juin ;
28. Continuer à renforcer l'aide administrative nécessaire aux directions du fondamental ;
29. Encourager la mise en place des « pools technico-administratifs » entre plusieurs écoles. Ces pools pourraient également se composer de personnels pédagogiques spécialisés, par exemple dans la prise en charge des enfants « dys » (dysphasies, dyslexies, dyspraxies) ou à haut potentiel ;
30. Restaurer la confiance entre les acteurs en les replaçant dans leurs rôles respectifs et en répartissant les tâches plus efficacement ;

31. Optimiser le fonctionnement du système et professionnaliser les pouvoirs organisateurs, notamment en définissant clairement le rôle de chacun ;
32. Définir en concertation la manière d'utiliser l'autonomie organisationnelle accordée aux établissements et le pouvoir d'injonction de l'autorité de tutelle ;
33. Asseoir le pilotage des établissements sur des plans pluriannuels avec des objectifs à atteindre, déterminés conjointement par la tutelle, le PO et l'école tout en évitant toute dérive bureaucratique et en accordant la primauté à l'aspect pédagogique ;
34. Fournir aux établissements des outils et indicateurs pour évaluer leur progression et les aider à construire eux-mêmes des indicateurs complémentaires pour leur propre pilotage ;
35. Passer d'un contrôle *a priori* des plans de pilotage à un contrôle *a posteriori* ;
36. Evaluer le dispositif dans son ensemble et non uniquement plan par plan pour s'assurer que les objectifs généraux sont bien atteints.

▪ **Lutter contre le harcèlement scolaire**

30% des élèves francophones âgés principalement de 11 à 15 ans sont victimes de harcèlement au sein de l'école. Harcèlement qui se transforme bien souvent en cyberharcèlement dès que les portes de l'établissement se referment, ne laissant ainsi aucun répit à la victime. Devant l'ampleur du phénomène et les actes malheureux qui en ont découlés, le Plan anti-harcèlement lancé en 2015 doit être évalué, pérennisé et intensifié. Aucune campagne de prévention et d'information n'a été mise en place durant cette législature. Le MR est conscient et soucieux de cette problématique propre à notre ère ultra-connectée. Si nous ne pouvons, malheureusement pas, agir en dehors des établissements scolaires, en leur sein nous souhaitons mettre diverses pratiques en œuvre.

Nos priorités

37. Encourager les victimes de harcèlement à se faire connaître, les prendre en charge immédiatement et rappeler aux directions d'école leurs responsabilités en la matière ;
38. Inviter les établissements à rejoindre le programme d'accompagnement méthodologique visant à prévenir le harcèlement scolaire ;
39. Encourager les projets visant à permettre aux élèves de se mobiliser eux-mêmes pour lutter contre le harcèlement/cyberharcèlement ;
40. Dispenser aux élèves, dès le plus jeune âge, un enseignement sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux, etc. et la manière de s'en protéger ;
41. Faire des Centres psycho-médicaux sociaux le lieu privilégié d'écoute, d'aide et d'accompagnement des victimes de harcèlement/cyberharcèlement ;
42. Approfondir la médiation par les pairs dans le cadre de la lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement.

▪ **Une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap**

L'enseignement spécialisé recouvre des réalités, des difficultés ou des handicaps très variés. En 2017-2018, ces enfants étaient 1.489 dans le maternel, 17.874 dans le primaire, et 18.284 dans le secondaire. L'enseignement spécialisé doit être réservé aux cas les plus lourds, aux élèves qui en ont vraiment besoin et qui profitent pleinement de cet encadrement privilégié. L'obligation de fréquentation devrait donc y être renforcée car certains enfants manquent régulièrement l'école.

Notre enseignement spécialisé est de qualité, mais l'offre est insuffisante pour répondre aux besoins. Les écoles peuvent donc être assez éloignées du domicile des parents et la question du transport scolaire, surtout pour ces enfants, est un problème criant. Pour des enfants avec de lourds handicaps mentaux ou physiques, la qualité du transport scolaire et des accompagnants est primordiale. De plus,

le choix des parents de demander une intégration dépend certainement aussi des distances entre le domicile et l'école, et des moyens de transport disponibles.

Nos priorités

43. Former tous les intervenants de l'enfance et les professionnels de santé aux différents types de handicap ;
44. Renforcer la scolarisation pour tous les enfants avec handicap via l'inclusion ordinaire et la formation spécifique, continue et obligatoire pour tous les enseignants du spécialisé ;
45. Améliorer la prise en charge des enfants atteints d'un handicap en améliorant la déductibilité des frais de garde et en augmentant les exemptions d'impôts pour les personnes ayant à charge un enfant handicapé ;
46. Améliorer la prise en charge, via l'assurance obligatoire, des frais de logopédie pour les enfants atteints de troubles autistiques ainsi que pour les personnes sourdes et malentendantes ;
47. Rendre accessible les infrastructures sportives pour les personnes atteintes d'un handicap et adaptées à la pratique effective de sports paralympiques ;
48. Améliorer le transport scolaire des enfants porteurs de handicap notamment via une meilleure prise en compte du temps de trajet plutôt que la distance kilométrique ;

▪ Rénover les bâtiments scolaires

L'état des bâtiments scolaires est préoccupant (43% de la surface occupée par les 2.800 édifices du réseau WBE nécessite des rénovations avec des risques de fermeture des locaux). Les problèmes de sécurité, de salubrité (sanitaires, locaux de cours, etc.) et les besoins de mise en conformité aux nouvelles normes environnementales avec le souci d'économies d'énergie (chaudières à basse consommation, double vitrage, éclairage à basse consommation, etc.) constituent des enjeux cruciaux à relever pour la préservation d'un bâti de qualité mais aussi le confort de ses usagers.

A cette problématique s'ajoute le manque de places dans l'enseignement obligatoire (323 enfants non-inscrits en août 2018 contre 213 un an auparavant), lequel touche Bruxelles depuis près de 10 ans (le « boom démographique ») et s'est aujourd'hui étendu aux autres pans du territoire de la FWB (plus de 13.000 nouvelles places ont été programmées par appels d'offres entre 2016 et 2018 mais, sur le plan des concrétisations, les résultats sont mineurs sur le terrain).

Nos priorités

49. Rénover les bâtiments scolaires en accordant une attention particulière à leur efficacité énergétique ;
50. Soutenir la création de bâtiments scolaires via la mise en place d'une nouvelle structure de gestion en s'inspirant du modèle « *Scholen van morgen* » et établir et rendre public un échéancier (monitoring) de l'ouverture des nouvelles places concordant avec l'étalement progressif des besoins.